

20-20 TECHNOLOGIES

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

AU CAPITAL DE 7 000 000 EUROS

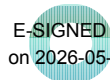
**SIÈGE SOCIAL : 49 IMPASSE DU HAMEAU , 06250 MOUGINS,
388 748 931 RCS CANNES**

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE **EN DATE DU 12 MAI 2026**

TROISIÈME DECISION

L'associée unique approuve la proposition de la Présidence et après avoir constaté que les comptes font apparaître une perte de - 3 302 267 euros, décide de l'affecter comme suit :

Perte de l'exercice pour	- 3 302 267 euros
En totalité au compte « Report à nouveau » pour	- 3 302 267 euros

 E-SIGNED by philippe laziosi
on 2026-05-12 10:58:59 GMT

CERTIFIÉ CONFORME
LE PRESIDENCE
PHILIPPE LAZIOSI

BILAN ACTIF

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						26
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences,	131 962	131 962				
Fonds commercial	3 568 469	3 568 469			3 450 353	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				3		1
Terrains						
Constructions	174 684	35 453	139 231			
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	1 361 489	1 247 448	114 041		173 374	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	22 629		22 629		10 789	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	5 259 232	4 983 332	275 900	3	3 634 516	28
Stocks et en-cours						
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes					61 052	
Créances (2)				94		70
Créances Clients et comptes ratt.	3 938 649	152 112	3 786 536		6 111 654	
Autres créances	3 815 292		3 815 292		3 138 327	
Charges constatées d'avance	41 898		41 898		25 408	
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres	23 712		23 712		23 712	
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	134 370		134 370	2	157 035	1
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	7 953 920	152 112	7 801 808	97	9 517 188	72
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	13 213 152	5 135 444	8 077 708	100	13 151 703	100
(2) Dont à moins d'un an		7 624 749				

BILAN PASSIF

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 7 000 000)	7 000 000	87	4 000 000	30
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	8 466		8 466	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-3 184 102	-39	-2 599 085	-20
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-3 302 267	-41	-585 016	-4
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	522 097	6	824 365	6
Provisions pour risques	139 430	2		
Provisions pour charges	141 949	2	96 731	1
TOTAL DES PROVISIONS (II)	281 379	3	96 731	1
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	4 981 159	62	10 149 716	77
Dettes fiscales et sociales	943 098	12	1 285 765	10
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	489 400	6	56 486	
Produits constatés d'avance	860 575	11	738 641	6
TOTAL DES DETTES (1) (III)	7 274 232	90	12 230 608	93
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	8 077 708	100	13 151 703	100

(1) Dont à moins d'un an

7 274 232

COMPTE DE RÉSULTAT

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue	5 788 203	7 813 907	-2 025 704	-26
Montant net du chiffre d'affaires	5 788 203	7 813 907	-2 025 704	-26
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	524 558	321 933	202 625	63
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Autres produits	2 526		2 526	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	6 315 287	8 135 840	-1 820 553	-22
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	8 295	8 212	83	1
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres appro.				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	1 037 379	1 647 851	-610 472	-37
Impôts, taxes et versements assimilés	32 972	34 254	-1 282	-4
Salaires	3 055 855	3 767 840	-711 984	-19
Cotisations sociales	1 372 615	1 669 277	-296 662	-18
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	119 696	94 894	24 803	26
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	3 450 216		3 450 216	
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	255	534 826	-534 571	-100
Dotations aux provisions	281 379	96 731	184 648	191
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Autres charges	274 815	859 924	-585 109	-68
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	9 633 477	8 713 808	919 669	11
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-3 318 190	-577 968	-2 740 221	-474
QP de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	12 347		12 347	
Autres intérêts et produits assimilés	2 928	9 941	-7 013	-71
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change	2 250	-127	2 377	
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	17 525	9 814	7 710	79
Charges financières				

COMPTE DE RÉSULTAT

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	1 200	8 047	-6 847	-85
Différences négatives de change	403	10	393	
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	1 603	8 057	-6 454	-80
2-RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	15 922	1 758	14 164	806
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-3 302 267	-576 210	-2 726 057	-473
Produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles (VIII)		8 806	-8 806	-100
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-8 806	8 806	100
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	6 332 812	8 145 655	-1 812 842	-22
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	9 635 080	8 730 671	904 409	10
BÉNÉFICE OU PERTE	-3 302 267	-585 016	-2 717 251	-464

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 8 077 707,97 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -3 302 267,37 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Au cours de l'exercice, la société a procédé à un test de dépréciation de son fonds de commerce, conformément aux dispositions du Plan comptable général.

À l'issue de cette analyse, la valeur recouvrable de cet actif a été estimée inférieure à sa valeur nette comptable. En conséquence, une dépréciation a été constatée pour un montant de 3 450 216 €, ramenant la valeur nette comptable du fonds de commerce à zéro au 31 décembre 2025.

Faits significatifs post-clôture :

Les opérations militaires en Iran, initiées le 28 février 2026, ont entraîné des tensions géopolitiques affectant plusieurs pays du Moyen-Orient et susceptibles d'avoir des répercussions sur l'économie mondiale. A la date d'arrêté des comptes, la société n'identifie pas d'impact significatif de cet événement sur sa situation financière et ses résultats au 31 décembre 2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisations des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Changement de méthode :

La Société applique pour la première fois le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce changement de réglementation comptable constitue un changement de méthode comptable. Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

En particulier, le règlement introduit les changements suivants, d'application prospective :

Introduction d'une nouvelle définition du résultat exceptionnel. Ainsi, à compter du 1er janvier 2025, les opérations comptabilisées dans le résultat exceptionnel portent sur :

- Les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel,
- les écritures d'origine fiscale, les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat pour des raisons fiscales et les corrections d'erreurs (sauf si elles corrigent une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres) ;

Suppression de la technique du transfert de charges ;

Comptabilisation en résultat financier de la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

L'application du règlement ANC N°2022-06 n'a eu aucun impact significatif sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2025, ni sur les capitaux propres de la société. Les comptes de l'exercice précédent n'ont donc pas été retraités.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

FAITS SIGNIFICATIFS POST-CLOTURE

Néant.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FONDS COMMERCIAL

Etant donné que les "fonds commerciaux" ne sont pas directement rattachables à une nature d'actif, ces derniers n'ont pas été affectés comptablement aux actifs sous-jacents et sont donc comptabilisés dans leur intégralité dans le poste "fonds commercial" comme détaillé ci-dessous.

- Fonds achetés :

La société comptabilise à l'actif du bilan 2 fonds commerciaux pour une valeur brute de 310 926 euros dont :
-un acheté en 2011 à hauteur de 115 753€ auprès de la société Logiciel Optim Concept, amortis à 100% à la clôture de l'exercice ;
-un acheté en 2008 à hauteur de 195 164€ auprès de la société CONCEPTOR, et non amorti.

- Fonds reçus en apport :

Les malis de fusion découlant des transmissions universelles de patrimoine des sociétés acquises sont comptabilisées en fonds commercial (#207 100) :

- 2020 France pour 20 052€
- Laziosi Finance pour 587 323€
- Conseil Matériel Services (CMS) pour 268 141€
- Planit SA pour 2 379 536€

Lorsqu'ils ne sont pas représentatifs d'éléments individualisés et sont évalués sur la base d'un portefeuille « normatif » (ensemble d'éléments fongibles), ils sont assimilables au fonds commercial dont l'utilisation peut être présumée sans limite prévisible. Il n'est donc pas amorti et doit faire l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture, au niveau du groupe d'actifs auquel il est affecté (niveau auquel il est géré et ses performances suivies).

La valeur nette comptable de ces actifs incorporels s'élève à 0 € à la clôture au 31 décembre 2025, après constatation d'une dépréciation du fonds de commerce pour un montant de 3 450 216 € au cours de l'exercice.

Compte tenu des restructurations intervenues au sein de la société 20-20 Technologies Frans S.A.S, dans le cadre de la stratégie du groupe 20-20 Technologies Inc, ainsi que des pertes cumulées des exercices antérieurs, les perspectives de rentabilité attachées à ces fonds commerciaux ont été réévaluées.

Un test de dépréciation a été mis en oeuvre à la clôture de l'exercice au 31/12/2025. Celui-ci a conduit à constater que la valeur recouvrable du fonds de commerce était inférieure à sa valeur nette comptable.

En conséquence, une dépréciation a été comptabilisée, ramenant la valeur nette comptable du fonds de commerce à zéro.

	Acheté	Réévalué	Reçu en apport	Valeur nette
FONDS COMMERCIAL OPTI CONCEPT	115 753,00			
FONDS COMMERCIAL CONCEPTOR	195 164,00			195 164,00
20-20 FRANCE			20 052,00	20 052,00
LAZIOSI FINANCE			587 323,00	587 323,00
CONSEIL MATERIEL SERVICES			268 141,00	268 141,00
PLANIT SA			2 379 536,00	2 379 536,00
TOTAL	310 917,00		3 255 052,00	3 450 216,00

Au 31/12/2025, le fonds de commerce a fait l'objet d'une dépréciation totale, soit d'un montant de 3 450 216€.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS			
	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	3 700 430,57		
TOTAL	3 700 430,57		
Immobilisations corporelles			
Constructions inst. générales, agencts, aménagements construct.			174 684,29
Installations générales, agencements et aménagements divers	413 696,62		
Matériel de transport	3 846,16		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	919 173,77		24 772,19
TOTAL	1 336 716,55		199 456,48
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	10 788,65		11 840,00
TOTAL	10 788,65		11 840,00
TOTAL GENERAL	5 047 935,77		211 296,48

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			3 700 430,57	
TOTAL			3 700 430,57	
Immobilisations corporelles				
Constructions inst. générales, agencements			174 684,29	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			413 696,62	
Matériel de transport			3 846,16	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			943 945,96	
TOTAL			1 536 173,03	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			22 628,65	
TOTAL			22 628,65	
TOTAL GENERAL			5 259 232,25	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Fonds commercial			118 116,02	137,37		118 253,39
Autres immobs incorporelles	1 À 3 ANS	LINÉAIRE	131 961,66			131 961,66
TOTAL			250 077,68	137,37		250 215,05
Immobilisations corporelles						
Const. inst. gén., agencs	25 ANS	LINÉAIRE		35 453,34		35 453,34
Inst. générales, agencs divers	10 ANS	LINÉAIRE	342 233,20	21 190,78		363 423,98
Matériel de transport	4 À 5 ANS	LINÉAIRE	3 846,16			3 846,16
Matériel de bureau, informatique	3 À 5 ANS	LINÉAIRE	817 263,09	62 914,68		880 177,77
TOTAL			1 163 342,45	119 558,80		1 282 901,25
TOTAL GENERAL			1 413 420,13	119 696,17		1 533 116,30

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	22 628,65		22 628,65
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	171 090,14	0,14	171 090,00
Autres créances clients	3 767 558,54	3 767 558,54	
Personnel et comptes rattachés	400,00	400,00	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 863,68	7 863,68	
Taxe sur la valeur ajoutée	16 617,21	16 617,21	
Autres impôts, taxes et versements	4 233,00	4 233,00	
Groupe et associés (2)	1 352 869,23	1 352 869,23	
Débiteurs divers	2 433 308,61	2 433 308,61	
Charges constatées d'avance	41 898,43	41 898,43	
TOTAL	7 818 467,49	7 624 748,84	193 718,65

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	
	Montant
Exploitation	41 898,43
TOTAL	41 898,43

PRODUITS À RECEVOIR	
	Montant
Créances clients et comptes rattachés	315 345,60
Autres créances	37 401,00
TOTAL	352 746,60

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	4 000 000,00	1,00
Titres émis pendant l'exercice	3 000 000,00	1,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	7 000 000,00	1,00

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Par décision de l'associé unique en date du 15 décembre 2025, la société a procédé à une augmentation de capital d'un montant nominal de 3 000 000 €, par émission de 3 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 € chacune.

Ces actions ont été intégralement souscrites par la société Consilio MidCo Limited et libérées par compensation avec une créance liquide et exigible détenue sur la société, d'un montant de 3 000 000 €.

Cette opération a porté le capital social de la société à 7 000 000€.

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital	4 000 000,0			3 000 000,0				7 000 000,0
Réserve légale	8 466,45							8 466,45
Report à nouveau	-2 599 085,				585 016,31			-3 184 101,
Résultat de l'exercice	-585 016,31					-3 302 267,		-3 887 283,
TOTAL	824 364,71			3 000 000,	585 016,31	-3 302 267,		-62 918,97

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Provisions pour risques et charges

A la clôture de l'exercice, les dettes que les événements en cours ou survenus rendent probables et dont l'objet est nettement précisé sont inscrits au passif du bilan en provisions pour risques et charges.

Les provisions pour litiges commerciaux et prud'homaux sont constituées sur la base de demandes chiffrées. Les montants réclamés sont révisés par la direction financière de la société sur la base d'une analyse du risque par le service juridique ou des avocats en charge des affaires.

Provisions pour dépréciations

Les dépréciations des actifs incorporels sont constatées sur la base d'une estimation de leur valeur recouvrable. Celle-ci est déterminée par la direction financière sur la base des perspectives de rentabilité et des informations disponibles à la date de clôture.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges		139 430,00		139 430,00
Provisions pour pensions et obligations similaires	96 731,00	141 949,00	96 731,00	141 949,00
TOTAL	96 731,00	281 379,00	96 731,00	281 379,00
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles		3 450 216,00		3 450 216,00
Sur comptes clients	579 684,00	255,00	427 827,00	152 112,00
TOTAL	579 684,00	3 450 471,00	427 827,00	3 602 328,00
TOTAL GÉNÉRAL	676 415,00	3 731 850,00	524 558,00	3 883 707,00
Dont dotations & reprises d'exploitation		3 731 850,00	524 558,00	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

A la clôture de l'exercice, les dettes que les évènements en cours ou survenus rendent probables et dont l'objet est nettement précisé sont inscrits au passif du bilan en provisions pour risques et charges.

Les provisions pour litiges commerciaux et prud'homaux sont constituées sur la base de demandes chiffrées. Les montants réclamés sont révisés par la direction financière de la société sur la base d'une analyse du risque par le service juridique ou des avocats en charge des affaires.

	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisée	Non utilisée	
Provisions pour litiges		139 430,00			139 430,00
Prov. pour pensions et obligations similaires	96 731,00	141 949,00	96 731,00		141 949,00
TOTAL	96 731,00	281 379,00	96 731,00		281 379,00
Dont dotations & reprises d'exploitation		3 731 850,00	524 558,00		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	4 981 158,65	4 981 158,65		
Personnel et comptes rattachés	580 322,83	580 322,83		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	292 993,04	292 993,04		
Taxe sur la valeur ajoutée	32 445,30	32 445,30		
Autres impôts et taxes assimilées	37 336,61	37 336,61		
Groupes et associés (2)	301 165,46	301 165,46		
Autres dettes	188 234,84	188 234,84		
Produits constatés d'avance	860 575,13	860 575,13		
TOTAL	7 274 231,86	7 274 231,86		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Le solde est composé des revenus différés attachés aux contrats pluriannuels de maintenance et de location de licences.

	Montant
Exploitation	860 575,13
TOTAL	860 575,13

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 270,74
Dettes fiscales et sociales	730 444,70
TOTAL	782 715,44

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE**

Les évaluations ont été faites selon la méthode des unités de crédit projetées qui évalue la valeur probable du passif social, année par année, en considérant que chaque année de service donne droit à une unité de prestation sur la base du salaire en fin de carrière et des droits acquis à terme.

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 141 948,77 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	3,60
Table de mortalité	INSEE 2024
Départ volontaire à	67 ans
Taux de rotation	
7,5% à 20%	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CATÉGORIES D'ACTIVITÉS		
	Montant N	Montant N-1
PRODUCTION DE BIENS FRANCE	181 516,00	345 613,00
PRODUCTION DE BIENS EXPORT	11 107,00	33 305,00
PRODUCTION DE SERVICES FRANCE	3 790 120,00	3 867 418,00
PRODUCTION DE SERVICES EXPORT	1 805 460,00	3 567 570,00
TOTAL	5 788 203,00	7 813 906,00
Cette information est-elle complète ? Oui		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES		
	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	22 359,00	38 100,00
TOTAL	22 359,00	38 100,00

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	23,00	24,00
Employés et techniciens	18,00	23,00
PERSONNEL SALARIÉ	41,00	47,00

E-SIGNED by philippe laziosi
on 2026-05-12 10:58:46 GMT

E-SIGNED by SHIV VYAS
on 2026-05-12 12:34:26 GMT



KPMG S.A.
57 avenue Simone Veil
51-57 ZAC Nice Meridia - Immeuble Anis
06200 Nice

20-20 Technologies S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
20-20 Technologies S.A.S.
49 Impasse du Hameau - 06250 MOUGINS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
57 avenue Simone Veil
51-57 ZAC Nice Meridia - Immeuble Anis
06200 Nice

20-20 Technologies S.A.S.

49 Impasse du Hameau - 06250 MOUGINS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'attention de l'Associé unique de la société 20-20 Technologies S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 20-20 Technologies S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nice, le 5 mai 2026

KPMG S.A.

John
Evans

Signature
numérique de
John Evans
Date :
2026.05.05
08:37:44 +02'00'

John EVANS

Associé